

RAPPORT N°3

.....
MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS

M. le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les articles 33 et suivant de la loi NOTRe du 7 août 2015,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant des erreurs d'intitulé dans le tableau des emplois,

Considérant l'augmentation de l'agrément à la maison de l'enfance de Marat,

Considérant la fin des travaux à l'espace santé de St Germain l'Herm et la reprise du ménage dans les locaux ,

Considérant le transfert de la compétence contrat territorial « Dore »,

Considérant le déroulement de carrières des agents d'Ambert Livradois Forez communauté de communes,

Le Président propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

MODIFICATION DE POSTES

Libellé de l'emploi	Cadre d'emploi	Ancienne durée hebdo de service	Nouveau libellé du poste	Nouvelle durée hebdo de service	Augmentation de la masse salariale prévisionnelle annuelle
Instructeur/ Instructrice des autorisations d'urbanisme	Rédacteurs	35 h	Chargé(e) de mission urbanisme	35 h	0 €
Assistante éducative petite enfance en contrat d'apprentissage	Auxiliaires de puériculture, agents sociaux territoriaux	20 h	Assistante éducative petite enfance	14 h	12 632 €
Assistante de gestion administrative	adjoints administratifs territoriaux ou rédacteurs territoriaux	17 h 30	Correction erreur mise en adéquation avec les cadres d'emploi éligibles		0 €
Agent de déchèterie	Adjoints techniques territoriaux	12 h	Agent de déchèterie	8 h	0 €
Agent de déchèterie	Adjoints techniques territoriaux	24 h	Agent de déchèterie	28 h	0 €

SUPPRESSIONS DE POSTE :

Libellé de l'emploi	Cadre d'emploi	Durée hebdomadaire de service	Baisse de la masse salariale annuelle
Assistant(e) de gestion administrative	Adjoints administratifs territoriaux	35h	225 392.71 €
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural (poste non permanent)	Techniciens territoriaux	35h	
Chargé de mission rivière et milieux aquatiques (poste non permanent)	Ingénieurs territoriaux	2*35h	
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural (poste non permanent)	Adjoints techniques territoriaux	4*35h	

AVANCEMENTS DE GRADE

Cadre d'emploi	Durée hebdo de service	Grade actuel	Grade proposé	Motif
Adjointes techniques	35 h	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Ancienneté
Adjointes techniques	35 h	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Ancienneté
Adjointes techniques	35 h	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Ancienneté
Adjointes techniques	35 h	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Ancienneté
Adjointes techniques	35 h	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Ancienneté
Adjointes techniques	28 h	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Ancienneté
Adjointes du patrimoine	21h30	Adjoint territorial du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	Ancienneté

Coût prévisionnel annuel des avancements de grade : 3 344 €

Sur proposition du Président,

Délibération.

il vous est proposé d'approuver :

- les modifications de postes ci-dessus présentées ;
- les suppressions de postes ci-dessus présentées ;
- les avancements de grade ci-dessus présentés ;
- la modification du tableau des emplois intégrant ces modifications ;
- l'inscription budgétaire aux chapitres et articles prévus à cet effet des crédits nécessaires à la rémunération des agents et au paiement des charges pour l'année en cours.